

ABONNEMENT.

On an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

On an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Septembre 1880.

QUESTION D'ORIENT.

Le ministère anglais vient d'être sommé de faire connaître ses vues au sujet des affaires d'Orient. Deux membres de la Chambre des communes, sir Wilfried Lawson et sir Bourke, se sont faits les interprètes des intérêts alarmés. Ils ont demandé nettement le sens et la mesure de l'intervention européenne sur la côte albanaise.

Le marquis de Hartington s'est prudemment renfermé dans une réserve qui lui serait, dit-il, imposée par les exigences diplomatiques.

M. Dilke, sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, celui-là même qui viendra, dit-on, très-prochainement se délasser à Ville-d'Avray de ses fatigues parlementaires, s'est montré moins laconique.

D'après les déclarations ministérielles, la démonstration navale des puissances a pour unique but d'assurer au Monténégro la remise des territoires qui lui reviennent, et de prouver à la Porte l'existence d'une entente complète entre les puissances.

Le gouvernement de la reine estime que la résistance des Albanais et la passive complicité des Turcs cesseront assurément, dès que l'escadre européenne paraîtra devant Dulcigno, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emploi de la force.

La question très-délicate, et jusqu'à ce jour négligée à dessein, du commandement de l'escadre a été touchée incidemment. Il paraît que les amiraux de chaque pays recevront de leur gouvernement des instructions identiques : « le plus ancien en grade devra consulter ses collègues. »

Nous comprenons sans peine que la France montre peu d'empressement à déployer son pavillon dans une expédition dont l'utilité pratique nous paraît éminem-

ment contestable, et qui est, en tout cas, fort disproportionnée avec ses résultats. Nous avons peine à croire que la diplomatie européenne, avec toutes ses ressources, ait eu besoin d'armer une flotte alliée pour intimider la Turquie et pour réduire l'obstination de quelques centaines de paysans albanais, qui ne veulent pas être Monténégrins, quoi qu'en ait dit le traité de Berlin.

On peut se demander si le but secret, l'objet véritable de la démonstration navale ne serait pas plutôt d'appuyer les revendications de la Grèce. Celle-ci montre rageusement ses dents, mais elle n'a montré jusqu'à présent que cela ; et, pour intimider la Turquie, les Kokkinos du crû comptent beaucoup plus sur leurs amis de France et d'Angleterre que sur leurs propres forces. Ces gens-là sont beaucoup moins prodigues de leur sang que de leur diplôme et de leurs discours : Démosthène leur reprochait déjà quelque chose d'approchant.

Malgré tant de rodomontades et tant de décrets qui convoquent les réserves, la Grèce (nous empruntons cette affirmation à la correspondance particulière du *Journal de Genève* qui est Philhellène), la Grèce est très-insuffisamment préparée : sa petite armée n'existe en grande partie que sur le papier.

Les bravades ne manquent pas. Le *Terdjimann Hakikat*, journal officieux de la Sublime-Porte, rapporte « que pendant les examens de l'École commerciale de Halki, un élève a prononcé un discours injurieux envers le sultan ; que, dans les écoles de Constantinople, les élèves ont remplacé l'hymne au sultan par l'hymne à la liberté, l'hymne à la Grèce, l'Orphelin de Crète. »

Mais le zèle guerrier n'est pas à la hauteur de cette jactance tout oratoire. Nous lisons dans le *Journal de Genève* :

« Les cavass du consulat hellénique sont occupés à rechercher les réfractaires hellènes qui se cachent dans les mille retraites de Constantinople, et ne se montrent nullement pressés d'aller combattre pour l'affranchissement de l'Épire et de la Thessalie. Le correspondant a vu l'autre jour sept jeunes Hellènes arrêtés dans le quartier de Ta-

lavla et conduits de force à leur consulat. Il y avait trois semaines qu'ils avaient reçu l'ordre de comparaître, mais ils avaient fait mieux que le chien de Jean de Nivelle ; ils avaient changé deux fois de domicile pour échapper aux recherches des autorités helléniques. »

La Porte, au contraire, se montre très-résolue :

« Ses préparatifs militaires annoncent la résolution fermement arrêtée de répondre aux revendications grecques à coups de fusil. Des milliers d'équipements militaires ont été expédiés la semaine dernière à Volo et plusieurs centaines d'artilleurs ont été transportés par les bateaux du Lloyd à Prevesa. Enfin Ahmed-Eyoub-Pacha vient d'être envoyé en qualité de commandant militaire à Monastir, où il remplacera Moukhtar-Pacha. »

Une dépêche de Constantinople, arrivée à la *Gazette de Cologne*, lui apprend de source certaine que le sultan se montre intraitable sur la question grecque et que les ulémas le soutiennent dans cette attitude.

Les gouvernements de France et d'Angleterre ne commettront pas, nous voulons l'espérer, la faute de prêter aux Grecs l'influence de l'escadre alliée qui va se rassembler à Raguse et se montrer devant Dulcigno ; son intervention, sa présence seule dans les eaux de l'Attique surexciterait la haine des deux peuples et les illusions folles du plus petit ; elle serait donc un danger pour la paix de l'Europe.

Mais nous savons les traditionnels errements de la politique anglaise ; d'autre part, nous craignons Kokkinos, et son roi, et ses présents, et les déjeuners, si appréciés de Gambetta ; et nous nous demandons avec anxiété si Dulcigno ne serait pas le prétexte, l'étape et le prélude d'une expédition beaucoup plus compromettante, que les intérêts et les traditions de la France reprouvent énergiquement.

Chronique générale.

Le *Journal officiel* a publié hier la note suivante en tête de ses colonnes :

« Diverses allégations ont été produites au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard des congrégations non autorisées. Rien ne les justifie. »

« Le gouvernement n'a pris ni vis-à-vis du Vatican, ni vis-à-vis du nonce apostolique, ni vis-à-vis de personne, aucun engagement relatif à l'exécution des décrets. Sa liberté d'action est entière et ses résolutions ne dépendent que de lui-même. Toute assertion contraire est dénuée de fondement. »

Le *Voltaire* annonce que le ministre de l'intérieur et des cultes a reçu une quarantaine de déclarations conformes au texte que l'on connaît. Les signataires sont tous des supérieurs ou des supérieures de congrégations peu importantes. Les autres se tiennent toujours sur la réserve.

Parmi les officiers allemands qui seront à nos grandes manœuvres d'automne, on aurait reconnu, dans un certain monde, la présence d'un ancien négociant de Paris, qui, il n'y a pas bien longtemps encore, a éveillé les soupçons légitimes de ses confrères.

Sous ce titre : *La vérité sur l'affaire du ministère de la guerre*, le *Petit Parisien* a publié la note suivante :

« Il y a une douzaine de jours, M. Gambetta demanda au général Farre de vouloir bien lui communiquer le dossier contenant les états de mobilisation en cas de guerre. »

Le ministre crut devoir accéder à ce désir et fit préparer le dossier. Il chargea ensuite M. Jung, ami intime de M. Gambetta, de porter les pièces demandées au Palais-Bourbon.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

EN DILIGENCE

(Suite.)

Après toute action violente, il y a une réaction, on peut même dire prostration, causée par la trop grande dépense de force qu'on a faite.

Aussi, Louis de Cahuzac, qui depuis trois mois se débattait jour et nuit contre les embarras d'une position sans issue, éprouvait-il une volupté inconnue à fumer nonchalamment à cette fenêtre, en face de ces beaux jardins, sans craindre ces redoutables coups de sonnette que connaissent si bien tous ceux qui ont passé sous les fourches caudines de la misère en habit noir.

La nuit était venue sans qu'il s'en aperçût, et la lune éclairait déjà depuis longtemps le paysage qui s'étendait devant ses yeux, quand Louis songea à fermer sa fenêtre. Mais, en ce moment, il lui sembla voir s'avancer deux dames sous une allée de tilleuls dont les masses sombres ne lui permettaient de distinguer qu'imparfaitement.

Nous venons de dire que Louis allait fermer sa fenêtre, son églogue était donc achevée. Aussi, ne fut-il pas fâché de cette distraction apportée par le hasard.

Quelles étaient ces dames ? Étaient-elles jeunes ? Louis de Cahuzac avait vingt-cinq ans, mesdames ; souvenez-vous-en et pardonnez-lui. Ces questions que se posaient notre Gascon allaient bientôt, suivant lui, recevoir leur réponse, car les deux promeneuses devaient passer devant sa fenêtre.

Déjà même il pouvait distinguer le bruit de leurs voix. Mais quand ces voix se rapprochèrent, le curieux Louis chercha en vain à comprendre : les deux dames parlaient espagnol.

Or, notre Gascon avait fait ce qu'on appelle d'excellentes études, c'est-à-dire qu'il savait assez de grec et de latin pour comprendre les citations de Jules Janin ; mais en fait de langues vivantes, il n'en savait pas une, pas même l'italien, la langue de sa mère, que l'ingrat enfant avait oubliée.

Cependant, Louis s'était placé de manière à voir complètement les deux dames quand elles passeraient sous ses fenêtres. Elles étaient en ce moment masquées par un gros tilleul ; mais elles approchaient, on entendait le bruit du sable criant sous leurs pieds, quand, tout à coup, la lune, qui jusque-là avait brillé du plus pur éclat, fit à Louis le tour de se cacher derrière un nuage. Notre pauvre Gascon n'avait pas de chance ; tout à l'heure, il ne comprenait pas, maintenant il ne voyait plus. Aussi, se disposait-il à quitter la fenêtre ; d'ailleurs, le seul son perceptible qui vint à lui était celui d'un maigre et grêle fausset criard qui baragouinait

cette langue inconnue de la façon la plus maussade. Cette voix, c'était, à n'en pas douter, celle d'une duègne espagnole tout à fait indigne de fixer l'attention d'un Cahuzac.

Mais, tout à coup, la crécelle se tut, et une autre voix se fit entendre. C'était un magnifique contralto, une voix métallique, sonore, un organe plein, vibrant, dont les cordes graves résonnaient harmonieusement dans le silence de la nuit.

Peut-être serait-ce ici le lieu de faire, au vol de pensée, une théorie sur la voix humaine. Quant à nous, nous le déclarons, — nous pouvons nous tromper, et n'avons pas d'autre prétention que d'exprimer une opinion tout à fait personnelle, — il n'y a pas d'instrument capable d'éveiller en nous pareille sensation. La voix, c'est le timbre dont l'âme est le marteau ; aussi, peut-on dire qu'elle est le reflet de cette flamme divine que Dieu allume en nous. Chez la femme surtout, la voix est le criterium, la clef qui ouvre les arcanes les plus cachés d'un cœur féminin. Le regard montre quelquefois des horizons inaperçus, le sourire illumine des endroits restés sombres, mais la voix est la vraie pierre de touche, le diapason avec lequel on peut trouver le *la* dans ce mystérieux concert que chante l'âme d'une jeune fille quand elle s'ouvre à la vie.

Cette théorie est formulée dans mon esprit par un fait qui remonte aux plus beaux jours de ma

jeunesse.

Chaque jour, j'allais dans une maison où j'entendais, à travers une mince cloison, causer dans une pièce voisine. Au milieu d'autres voix qui ne fixaient pas mon attention, s'en élevait une, si pure, si fraîche, si suave, dont les notes étaient si finement perlées, que, dans mon impuissance à la distinguer, je l'avais surnommée la voix d'or. Pendant longtemps, j'entendis sans voir celle qui parlait de cette voix charmante, si bien que, par un travail involontaire de la pensée, je lui donnai une taille, un visage, une nuance de cheveux qui, selon moi, devaient compléter un ensemble dont la voix d'or ne me révélait que le plus séduisant détail. À l'aide d'une note, je reconstruisais toute la gamme. Je me créai ainsi une image qui se fixa dans mon esprit d'une manière tellement nette, et le portrait dont j'avais crayonné jusqu'au moindre trait était tellement ressemblant, qu'un jour, sur le boulevard, je me trouvai face à face avec une jeune femme, devant laquelle je m'arrêtai en criant malgré moi :

— Voilà ma voix d'or !

Je ne m'étais pas trompé. C'était elle, en effet. Mais revenons à Louis de Cahuzac.

La musique de cette voix qu'il venait d'entendre, ce timbre si plein de riches intonations, éveilla dans le cœur du Gascon des émotions inconnues. Cette harmonie, dont le sens lui échappait, le transpor-

» Ce dossier fut gardé quarante-huit heures par M. Gambetta, qui le renvoya immédiatement après.

» Mais pendant que les papiers étaient entre les mains du président de la Chambre, un officier attaché au cabinet du ministre de la guerre s'aperçut de leur disparition momentanée.

» M. de Westyngne en fut informé.

» Par qui? On l'ignore encore.

» De là les notes du *Gil Blas* et du *Gaulois*, et la polémique qui a suivi.

» Telle est la vérité, si nous en croyons une version que nous recevons de bonne source et que nous avons tout lieu de croire rigoureusement exacte. »

Le buste du Président de la République a été placé avant-hier dans tous les cabinets de travail des ministres et des sous-secrétaires d'Etat.

Les libres-penseurs qui occupent les principaux postes de l'administration montrent dans leur propagande anti-religieuse un raffinement qui peut faire honneur à leur esprit inventif, à leur intolérance et à leur inhumanité, mais qui certes ne leur donne aucun titre à la reconnaissance des honnêtes gens.

On sait que M. Quentin, directeur de l'assistance publique, vient d'interdire, par une circulaire récente, les prières à haute voix dans les hôpitaux et hospices du département de la Seine.

Cette mesure, comme nous l'avons déjà fait remarquer il y a quelques jours, atteint les pensionnaires d'une maison intéressante entre toutes, — nous voulons parler de l'hôpital des Enfants-Malades, situé rue de Sévres.

Il y a là près de deux mille enfants, dont le plus jeune n'a pas plus de trois ans, et dont l'aîné n'a point atteint sa dix-neuvième année.

Les uns sont atteints de maladies incurables, les autres sont gardés par charité.

Deux fois par jour, depuis la création de l'établissement, ils joignent leurs voix pour demander à Dieu un adoucissement à leurs peines.

La prière leur est désormais interdite, de par la volonté de M. Quentin.

Une lettre d'Angleterre nous apprend que S. M. la reine Victoria a honoré de sa visite, la semaine dernière, la maison des PP. Jésuites de Rochampton (*Manresa-house*) qui touche au parc de sa royale demeure.

Elle a demandé au supérieur qu'on lui présentât les novices venus de France, et elle a fait à ces jeunes gens le plus gracieux accueil, s'informant de leurs besoins et les engageant à recourir à elle dans toutes les nécessités de leur exil. (*Moniteur.*)

Nous lisons dans la *Décentralisation* de Lyon :

tait dans un monde nouveau. Il restait suspendu à sa fenêtre, le corps presque en dehors, les yeux démesurément ouverts et fixés sur ces formes vagues qui s'éloignaient; mais quand la lune sortit de son nuage, les deux promeneuses étaient déjà loin, et Cahuzac ne vit plus que des voiles blancs, dont les formes indécises se dessinaient vaguement dans l'ombre. Longtemps, le jeune homme resta à sa fenêtre, espérant que la vision allait reparaitre; mais, peu à peu, les lumières que l'on apercevait plus rares, au bout de l'allée de tilleuls, s'éteignirent tout à fait; tout rentra dans l'ombre, et Louis, désespérant de rien voir ce soir-là, ferma sa fenêtre en soupirant.

Comme ils étaient loin, les rêves que le bon Louis faisait la veille encore! Cette nuit-là, au lieu des recors et des argousins qui, jusque-là, avaient troublé son sommeil, il vit tourbillonner autour de lui des troupes d'anges, dont les ailes, dans leur gracieux vol, effleuraient son front. Ces anges changeaient bien de figure et de couleur, suivant les caprices du rêve, mais tous murmuraient quelques mots, — toujours les mêmes, — à son oreille, avec cette voix harmonieuse qui avait si profondément troublé le dormeur, la veille.

C'est bercé par ces doux rêves qu'il passa la nuit; si bien que le lendemain, en s'éveillant, et voyant la réalité rompre le charme, Louis laissa échapper le même soupir qu'il avait poussé la

« Un banquet aura lieu, à Lyon, à l'occasion de la fête de saint Michel, soixantième anniversaire de la naissance du Chef de la Maison de France. Mais le 29 septembre tombant un mercredi, il a paru plus commode pour les ouvriers royalistes de le fixer au dimanche précédent, 26. »

Les préfets de certains départements ont déjà été prévenus d'avoir à surveiller l'organisation des banquets que prépare le parti légitimiste pour fêter l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord, le 29 septembre.

Aux franc-maçons, aux libre-penseurs, tolérance et liberté d'association; les mesures restrictives aux œuvres catholiques. Voici encore de nouveaux ukases préfectoraux à signaler :

Les cercles catholiques de Saint-Denis et de Parris à Annonay viennent d'être dissous par arrêté de M. Robert, préfet de l'Ardèche. Les associations ci-dessus désignées étaient devenues, dit l'arrêté, un foyer d'agitation et de résistance au gouvernement de la République.

Le moindre incident politique qui se produit en Allemagne, nous dit le *Grand Journal*, doit être examiné avec soin par la presse française. Nous ne pouvons donc pas laisser passer sous silence celui qui vient de se produire en Bavière, à l'occasion des fêtes du 700^e anniversaire de la fondation de la dynastie des Wittelsbach, à laquelle appartient le roi Louis.

Les journaux ont publié le texte des télégrammes de félicitations et de remerciements échangés entre l'empereur d'Allemagne et le roi de Bavière, mais ils n'ont pas raconté l'incident de Munich, qui a cependant bien son importance.

La capitale de la Bavière a été pavoisée, avec luxe, de drapeaux aux couleurs bavaroises. Les couleurs prussiennes avaient été bannies avec le plus grand soin, car les habitants de la Bavière n'ont pas précisément à se louer de leur entrée dans l'empire germanique; leur indépendance et leurs finances en souffrent notablement. Mais un journal dévoué, *die Neueste Nachrichten*, avait eu la malencontreuse idée d'arborer, à côté des drapeaux bavarois, un drapeau prussien. La foule s'assembla aussitôt devant les bureaux du journal trop zélé et fit un tel vacarme que le drapeau prussien dut être enlevé.

Nous ne voulons pas exagérer la signification d'un pareil fait; mais il prouve jusqu'à l'évidence que l'enthousiasme s'est refroidi considérablement en Bavière, depuis 1871. L'on commence à comprendre que l'amitié d'un grand homme — fût-ce M. de Bismarck — n'est pas toujours un bienfait des dieux.

Le *Moniteur universel* signale un nouvel

veille en fermant sa fenêtre. Pendant toute la journée, Cahuzac se tint en vain aux aguets; personne ne parut. Aussi, se mit-il à table, ce soir-là, de fort mauvais humeur.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Les fêtes de Bruxelles, par A. Brunet. — Le château d'Osborne. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Jersey, par A. B. — Un naufrage sur les bancs de Goodwin, par R. Bryon. — *La Jolie Veuve*, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — La guerre dans l'Amérique du Sud, par A. Brunet. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Fêtes de Bruxelles : le roi et la reine des Belges acclamés à leur sortie du palais. Cortège historique et allégorique. — Osborne, résidence de S. M. la reine d'Angleterre (trois gravures). — Salon de 1870 : les Lettres, les Sciences et les Arts de l'antiquité, composition de M. F. Ehrmann (Prix des Gobelins). — Souvenirs de Jersey. — Un naufrage sur les bancs de Goodwin, tableau de M. Th. Rose-Miles. — La guerre dans l'Amérique du Sud (deux gravures). — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

exploit de l'illustre M. Dumarest, le préfet du Gard :

« Le budget des cultes, s'élevant à la somme de 27,000 fr., a été rejeté par le conseil général, à la presque unanimité des membres de la gauche, la droite ayant cru devoir se retirer devant l'intolérance et l'arbitraire affichés par la majorité républicaine.

» Ce qui caractérise la suppression du budget des cultes au conseil général du Gard, c'est que la mesure a été prise à la demande du préfet, sous les yeux de M. le garde des sceaux, président du conseil. Est-ce un achèvement à la suppression totale du budget des cultes, et M. Dumarest aurait-il été jugé digne par le gouvernement de lancer ce ballon d'essai? »

Si véritablement c'est un ballon d'essai, le gouvernement a fait preuve d'intelligence et de sagacité en désignant M. Dumarest pour le lancer. Nul mieux que ce fonctionnaire n'était plus apte à ce service.

La *Vérité* nous fait connaître une circulaire de M. Cazot qui autorise les magistrats à porter la barbe à leur convenance. La *Vérité* ajoute ce post-scriptum :

« P.-S. — Au moment de mettre sous presse, on nous rappelle que M. Cazot, dont on nous apporte la photographie, porte toute sa barbe; on nous assure que le sacrifice de cette parure naturelle lui eût énormément coûté et que s'il a enfin donné à la magistrature la liberté de la moustache et du favori, c'est pour n'être pas obligé de se raser. »

A quoi tiennent les réformes!

Les socialistes agissent toujours! De tous les points de l'Europe on nous signale des réunions. Ces jours-ci, à Zurich, trente-six socialistes se sont réunis dans le but de venir en aide aux socialistes allemands.

Cette situation générale ne laisse pas que d'inquiéter les conservateurs en Europe.

On lit dans *l'Armée française*, organe militaire de M. Gambetta :

« A l'occasion des grandes solennités religieuses du culte israélite, il est fréquemment adressé au ministre de la guerre des demandes de permission pour les militaires appartenant à ce culte. Or, la circulaire du 10 octobre 1874, insérée au *Journal officiel*, dispose que :

« Les chefs de corps continueront à accorder aux protestants et israélites les permissions qui leur seront nécessaires pour suivre, dans les temples ou à leur synagogue, les offices de leur culte. Lorsque les cérémonies religieuses dureront plusieurs jours, le pasteur ou le rabbin devra informer l'autorité du temps pendant lequel ses coreligionnaires devront être libérés. Dans les camps, un local spécial sera mis à leur disposition, si leur nombre y comporte la présence d'un aumônier. »

» Le ministre vient, en conséquence, de prier les commandants de corps d'armée de rappeler les prescriptions qui précèdent aux chefs de corps sous leurs ordres, en les invitant à statuer sur les demandes de permission ou de dispense de service qui leur seraient adressées dorénavant par des rabbins, lors des fêtes du culte israélite. »

Que M. le général Farre prenne un intérêt particulier à la célébration des solennités du culte israélite, c'est affaire à lui, et nous n'avons garde de le désapprouver; mais M. le ministre de la guerre ne pourrait-il étendre également sa sollicitude aux cérémonies religieuses des catholiques, qui intéressent, il nous semble, les 99 centièmes de l'armée? Il faut penser que les catholiques auront les mêmes facilités que les israélites et les protestants.

Le *Figaro* avait ouvert une souscription pour assurer le maintien des œuvres de charité établies à Paris par la sœur Rosalie.

Le total, qui est de 81,322 francs 30, dépasse la somme demandée.

Nous ne pouvons que féliciter encore le *Figaro* de la bonne pensée qu'il a eue, et du nouveau succès qu'il vient d'enregistrer dans ses annales.

Etranger.

ANGLETERRE. — Les querelles entre M. de Bismarck et M. Gladstone augmentent. Le premier ministre anglais est particulièrement désagréable au chancelier allemand et ce dernier affecte de vouloir résoudre la question d'Orient sans se soucier des grandes phrases de M. Gladstone.

Le conflit, qui s'accroît de plus en plus entre la Chambre des lords et la Chambre des communes, commence à préoccuper sérieusement l'opinion publique.

« Nos lords, dit le *Daily News*, semblent avoir été pris, dans ces derniers temps, d'une espèce de fureur pour combattre et repousser tout projet adopté par la Chambre des communes. »

Le *Times* met la conduite des lords sur le compte de l'irritation qu'ils éprouvent de se voir retenus aussi longtemps en session.

ALLEMAGNE. — Il a été décidé entre M. de Bismarck et le baron de Haymerlé qu'on laisserait la Turquie se défendre contre les Hellènes. Le sultan a écrit à l'empereur Guillaume qu'il céderait Dulcigno, mais ni Metzovo, ni Larissa.

RUSSIE. — Le *Figaro* a publié la dépêche suivante :

« Saint-Petersbourg, 9 septembre. »
» La poudrière de Hichaleve-Chostenski, la plus importante de l'empire, a sauté hier. Des inconnus y ont mis le feu.

» Cette catastrophe coûte la vie à plus de cent-quatre-vingts ouvriers, dont on a retrouvé les restes mutilés à une grande distance du lieu du sinistre. Les dégâts matériels dépassent un million de roubles. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

SARAH BERNHARDT A ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dimanche soir, M^{lle} Sarah Bernhardt a joué *Froufrou* sur notre scène. Les portes du théâtre ne devaient s'ouvrir qu'à 7 heures 3/4, et dès 6 heures 1/2 on faisait queue. A 8 heures 1/2 lever du rideau; il y avait salle comble.

» Nous n'essaierons pas de décrire le jeu de l'ex-pensionnaire du Théâtre-Français qui a été admirable. Toute la soirée n'a été qu'une ovation pour M^{lle} Sarah Bernhardt.

» En somme bonne soirée, mais qu'on nous permette de dire que le proverbe a bien raison : « Bonne renommée vaut ceinture dorée. »

Le *Patriote* constate le franc succès de la représentation. Salle absolument pleine, dit-il, aux fauteuils d'orchestre, au parterre et aux secondes; — les premières, — où l'on remarquait quelques vides, — les loges, — plusieurs étaient inoccupées, — étaient resplendissantes de superbes toilettes.

La soirée n'a été qu'un long trompette pour M^{lle} Sarah Bernhardt, si accomplie, si parfaite, si naturelle, — sans doute à force d'intelligence et d'étude, — dans cette fort jolie incarnation de Froufrou...

Un bouquet d'une dimension colossale, et telle qu'on a eu peine à le faire passer par les portes, lui a été alors offert. La salle a longuement et énergiquement applaudi et à plusieurs reprises. D'ailleurs, rappel après chaque acte.

Tout le monde remarque en ce moment, à l'est, une brillante étoile, qui se lève à neuf heures du soir, étincelle de tous ses feux pendant la nuit entière, passant au méridien, c'est-à-dire au sud, vers quatre heures du matin.

Cette étoile, dont la splendeur éclipsait actuellement toutes les clartés du firmament, c'est Jupiter, la planète géante de notre système solaire. Ce n'est pas, à proprement parler, une étoile, mais une planète. Elle va régner dans notre ciel pendant tout l'été et tout l'automne, et elle est en ce moment l'objet d'une attention particulière de la part des astronomes, parce qu'on aperçoit, depuis un an, à sa surface, un phénomène assez mystérieux : une grande

tache rouge sang dont on cherche l'explication.

ANGERS.

On lit dans l'*Etoile* d'hier :
« Aujourd'hui, à midi, est venue, devant la Cour d'appel d'Angers, l'affaire qui nous a été intentée à la requête du ministère public, pour délit d'outrage à un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions et pour délit de fausses nouvelles, commis de mauvaise foi.
Sur notre demande, la Cour a renvoyé l'affaire au 18 octobre.
Le *Journal de Maine-et-Loire* et le *Courrier d'Angers* ont obtenu le même renvoi. »

Dimanche, M. le comte de Tillière, le jeune officier de Saumur qui avait été victime d'un si terrible accident aux courses d'Angers, et qui est toujours à l'hôtel du Cheval-Blanc, s'est levé pour la première fois. On le considère maintenant comme tout à fait hors de danger. Il a complètement repris connaissance et la paralysie ne persiste plus qu'un peu dans le bras gauche.

Un grave accident est arrivé, vendredi soir, au Port-Thibault.
Deux jeunes gens qui se baignaient dans la Loire perdirent pied tout à coup. L'un d'eux parvint à s'échapper; l'autre, au contraire, fut malheureusement entraîné par le courant. Un soldat des pontonniers, qui se trouvait sur la rive, voulut lui porter secours; mais, entraîné lui aussi par le courant, il disparut victime de son dévouement. (*Etoile*.)

TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :
« Ce matin, une colonne de militaires revenait du camp du Ruchard à Tours.
Au moment où elle venait de s'engager sur le pont Saint-Sauveur, un des hommes quitta brusquement son rang, jeta son fusil sur la route et s'élança, sac au dos, dans le Cher, en sautant par dessus le parapet.
Il tomba à peu de distance du bord, sur un fond de sable, dans un endroit où l'eau était peu élevée.
Au bout de quelques secondes, on le vit se relever et se débattre comme s'il eût voulu tenter un effort pour regagner la rive. Il se tint un instant debout, puis il retomba, la tête première, et glissa jusqu'à un endroit très-profond, où il disparut.
Des secours arrivèrent de tous côtés.
On plongea plusieurs fois pour rattraper ce malheureux; mais tout fut inutile.
Les recherches qui ont été continuées jusqu'à trois heures, au moyen de longues gaffes, que l'on plongeait dans le trou où l'on avait vu cet homme disparaître, ont été également sans résultat.
Ce soldat appartenait à la réserve. On dit qu'il est père de trois enfants. Nous ne connaissons pas encore les motifs qui l'ont porté à se donner la mort. »

La nuit dernière, dit le même journal, un déplorable accident est arrivé au quartier de cavalerie, au Champ-de-Mars.
Un soldat du 2^e chasseurs, pris sans doute d'un étourdissement, est tombé d'une fenêtre du 4^e étage.
Dans sa chute, il s'est grièvement blessé.
On l'a transporté immédiatement à l'Hospice général.

On écrit de Ports, le 4 septembre :
« Un des trois blessés qui ont échappé à la catastrophe, Pierre Ligeard, vient de succomber par suite de ses affreuses brûlures. Les deux autres, Martin Quatrou et Louis Renault, sont en voie de guérison.
Martin Quatrou a été transporté dans sa famille, qui habite la commune de Pouzay.
Renault est toujours soigné par la famille qui l'a recueilli le premier jour. »

Nous lisons dans le *Poitou* :
« Serions-nous à la veille de voir fleurir, dans les Deux-Sèvres, le régime de l'inquisition pratiquée sous la Terreur? On nous signale un fait qui rappelle les mesures adoptées par la Convention contre les Suspects.
Un ecclésiastique, professeur dans une maison d'éducation religieuse, avait pro-

fité des vacances pour venir passer quelques jours dans sa famille. M. le maire, instruit de l'arrivée dans sa commune de l'un de ses compatriotes, qui a le tort grave, aux yeux d'une administration républicaine, de se promener en soutane sans déclaration préalable de son identité à l'autorité laïque et peu civile, M. le maire, disons-nous, agissant en vertu d'instructions reçues de la préfecture apparemment, s'est présenté au domicile des parents de cet ecclésiastique, et leur a fait subir un véritable interrogatoire au sujet de leur fils.

Le questionnaire — on ne nous dit pas si cette pièce était imprimée — dont M. le maire était porteur, comportait le nom, l'âge, la profession de la personne qui en était l'objet, et de plus la demande, à l'ordre du jour de la persécution religieuse : *Appartient-il à quelque ordre religieux, et à quel ordre? Le lendemain, un des gendarmes de la brigade à laquelle ressortit ladite commune a renouvelé les mêmes demandes aux parents de l'ecclésiastique suspect.*
Voilà, on en conviendra, un beau régime de liberté, imité de la tradition de Danton, si chère à M. Cazot ! »

SOCIÉTÉ D'ACCLIMATATION.

Tous les animaux domestiques qui font aujourd'hui la richesse de notre pays, la plus grande partie des végétaux alimentaires, industriels ou d'ornement cultivés dans nos champs et nos jardins, sont étrangers à la France et nous ont été apportés successivement des régions les plus lointaines. Les uns originaires du Nouveau-Monde, d'autres de l'Afrique, d'autres encore, et c'est le plus grand nombre, de l'Asie, sont devenus nôtres par suite de leur acclimatation.
Mais avons-nous épuisé les ressources que la nature a mises à notre disposition? Devons-nous nous contenter de ce que nos aïeux ont conquis et nous en tenir à ce qu'ils nous ont légué?
Evidemment non; et c'est dans le but d'augmenter ces richesses qu'a été fondée la *Société d'acclimatation*. Les introductions qu'elle a faites ou encouragées pendant les 27 années qui se sont écoulées depuis sa fondation, méritent l'attention la plus sérieuse.

Chaque année, cette association, qui compte plus de 2,000 membres, publie un recueil contenant des travaux originaux relatifs aux expériences faites pour l'introduction des divers animaux ou végétaux dont l'acquisition peut être désirable. Chaque année aussi, des récompenses sont offertes à ceux dont les efforts sont les plus méritants. Enfin, des animaux, des graines de vers à soie, des plantes et des semences sont confiés à un certain nombre de sociétaires pour que les essais puissent se poursuivre simultanément sur un grand nombre de points. C'est qu'en effet, quand il s'agit d'introduire dans un pays une espèce étrangère, on ne saurait trop multiplier les chances de succès.
La *Société d'acclimatation* a déjà réalisé des progrès intéressants; elle a étudié un grand nombre de points théoriques. Pour poursuivre ses travaux dans la voie pratique, elle a besoin du concours de tous.
Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se mettre en rapport avec cette utile association dont le siège est à Paris, rue de Lille, 19. Ils trouveront auprès de l'administration de la Société tous les renseignements nécessaires s'ils veulent contribuer, dans la mesure de leurs forces, à l'œuvre utile poursuivie par cette association.

Publications de mariage

Paul-Théophile-Jean-Baptiste-Antoine Virvaire, lieutenant au 11^e cuirassiers, à l'École de cavalerie de Saumur, et Béatrix-Julie-Elisabeth Fourcy, de Corbehem (Pas-de-Calais).
François Hellemuth, chapelier, de Saumur, et Augustine Delaporte, jardinière (veuve), de Saint-Lambert-des-Léveés.
Alfred-Louis Panier, cocher, de Saumur, et Augustine Pezière, couturière, de Beaufort.
Joseph Vincent, colporteur de journaux, de Saumur, et Geneviève Duvary, domestique, de Vernouil.
Camille-Adolphe Galleau, propriétaire, et Eugénie-Marie-Renée Brien (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

LES VINGT-HUIT JOURS DES RÉSERVISTES.

Otez promptement l'habit, le sarreau ;
Laissez le salon, le champ de luzerne ;
L'atelier bruyant, le calme bureau,
Et, par le flanc droit ! Vite ! à la caserne !
Pendant vingt-huit jours, allez manœuvrer,
Allez pivoter, manier des armes ;
Laissez au logis les femmes pleurer,
Bientôt vos baisers sécheront leurs larmes.
Comme des vaillants qui se tiennent prêts,
Prêts à repousser, l'âme d'ardeur pleine,
L'ennemi venu de loin... ou de près ;
Allez simuler des combats en plaine.

Si le grand soleil vous brûle la peau,
Vous, qui des héros augmentez le nombre,
Sous les plis flottants de notre drapeau,
Pendant vingt-huit jours vous serez à l'ombre !

Celle que l'on voit, à Ceylan, tomber
Du mancenillier, est de mort suivie ;
Mais à qui se sent prêt à succomber
L'ombre du drapeau redonne la vie !

Allez donc ! Partez ! Tantôt vos enfants,
Heureux de vous voir, légions prospères,
Le sabre au côté, criaient, triomphants :
« Nous serons soldats, nous, comme nos pères ! »

Ces deux batailleurs savent à présent
Que c'est un devoir !... Si la sombre guerre
Venait à gronder, bien mieux que naguère
Tous les citoyens répondraient : — « Présent ! »

(Grand Journal.) MARIIGNAN D'AUBORD.

Faits divers.

C'est dimanche soir qu'a commencé le Roch-Achana, ou nouvelle année des Israélites, celle qu'ils considèrent comme la 5644^e année de la création du monde. Les réjouissances durent deux jours : on échange de nombreux cadeaux et l'on fait surtout beaucoup d'aumônes.

Cette fête précède de huit jours celle du Grand-Pardon.

Un affreux sinistre vient de jeter l'émoi sur la côte de Roscoff. Le bateau le *Grand-Casimir*, appartenant au prince Galitzine, et dont se servait son ami M. le vicomte de Fleury, s'est brisé avant-hier contre les rochers. Sept personnes et deux hommes d'équipage montaient le bateau; quatre d'entre elles ont été noyées. Ce sont : M^{me} Hennessy, M. de Fleury, M. et M^{me} Potter.

Grâce au dévouement d'un jeune Russe, M^{me} Hennessy, M. Grégoire, M. Hennessy, père et Justin, le domestique de M. de Fleury, ont pu échapper à la mort.

Un nommé Bourrie, de Monpazier (Dordogne), a parlé de manger 30 pigeons en 30 jours. L'enjeu est de 400 fr.

Le premier pigeon a été mangé le 25 août en un seul repas, comme cela est convenu. Le sieur Bourrie ne boit que du genièvre lorsqu'il est à table et des tisanes rafraîchissantes dans la journée.

De nombreux paris ont été engagés par les habitants de Monpazier, qui croient au succès final de cet amateur de pigeons.

Un vieux tonnelier disait hier, en faisant allusion à l'envahissement de la vie moderne par le club :
— Les jeunes gens, aujourd'hui, c'est du vin en cercle; et tout le monde sait que ça ne vaut pas le vin en bouteille !

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 5 septembre 1880.
La principale attention du marché se porte avec raison sur nos valeurs de crédit. On calcule que le dernier mouvement de hausse a procuré aux détenteurs d'action de la Banque d'Escompte et de la Banque Hypothécaire un bénéfice de 15 à 18 0/0 sur leur prix d'achat.
Ce sont là des résultats magnifiques, mais qu'il faut s'attendre à voir dépasser largement dans l'avenir. Les derniers cours sont 860 sur la Banque d'Escompte et 660 sur la Banque Hypothécaire. On commence à s'entretenir à propos de cette dernière Société de projets très-importants. Les capitalistes mettent en portefeuilles des obligations 3 0/0 de la Société, remboursables par un double capital, et qui vont donner lieu à un nouveau tirage, vendredi prochain, 10 septembre.

La Société Générale française de Crédit est fort recherchée à 725 et au-dessus. A ces prix, elle laisse entrevoir des chances très-importantes de plus-values presque immédiates.
Il se produit des achats considérables en Bons privilégiés de l'Assurance Financière. Un nouvel acompte de 7.50 a été mis en paiement depuis le 1^{er} septembre. Chaque Bon privilégié a, comme nos lecteurs le savent, pour garantie spéciale un titre de rente française immobilisé. Ce titre représente aujourd'hui la somme nette de 300 francs. On obtient donc en réalité, moyennant un prix d'environ 100 francs; la chance d'une prime de remboursement qui dépasse 2,100 francs.

La faveur que nous inspirent les titres d'Assurances nous fait un devoir de mettre en garde nos lecteurs contre certains placements, tels, par exemple, que les actions d'une nouvelle compagnie maritime en voie d'organisation à Marseille, la France maritime. Le Conseil d'administration ne nous semble pas offrir des garanties de compétence. Quant à l'*Helvetia* et à l'*Italia* qui servent de base à cette combinaison, leurs titres sont depuis longtemps beaucoup trop chers. On doit s'abstenir de souscrire.

La Société Financière est bien tenue à 540. Il y

a une lourdeur persistante sur le Mobilier Français et la Banque Parisienne. Le Crédit Lyonnais est à 985 et le Crédit Foncier à 1,440.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 5 septembre 1880.
Versements de 108 déposants (16 nouveaux), 18,970 fr. 41 c.
Remboursements, 15,703 fr. 42 c.

Pensionnat de M^{me} V^o Cavelier.

La rentrée des classes aura lieu le 4 octobre. Une rentrée se fera le 13 septembre pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

CREDIT FONCIER DE FRANCE DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 25.100.000 fr.	
6 obligations remboursées par 5.000 francs, soit.	30.000 »
45 obligations remboursées par 1.000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 3^e tirage a eu lieu le 5 août 1880.

Le 4^e tirage aura lieu le 5 octobre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
Les demandes doivent être adressées à MM. REAU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CARNET-GUIDE des Maladies Secrètes : *Préservation, Traitement par soi-même*; 130 pages, 9 figures par le Docteur GOUILL, de la Faculté de Paris, 14, rue Rivoli; 30 centimes en timbres, sous bande; 60 centimes sous Enveloppe.

Marché de Saumur du 4 septembre.

Blé comm. (l ^h)	—	Huile de noix	50	130	—
Blé nouv. (l ^h)	19	Huile chene.	50	—	—
Froment (l ^h)	20	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge	65	Luzerne	780	90	—
Avoine-har.	50	Paille	780	50	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	60	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—	—
Farine, culas	157	3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.		1878	1879
BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité	150	100
Id.	2 ^e id.	130	80
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id.	100	85
Id.	2 ^e id.	80	75
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	100	85
Id.	2 ^e id.	90	80
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	80	75
Id.	2 ^e id.	75	70
La Vienne		70	60
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzy et environs		900	à
Id.		200	à
Champigny	1 ^{re} qualité	160	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Id. 1878	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Varrains		160	à
Varrains		145	à
Bourguell	1 ^{re} qualité	175	à
Id.	2 ^e id.	150	à
Id. 1878	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Restigné		150	à 160
Id. 1878			
Chinon	1 ^{re} id.	160	à
Id.	2 ^e id.	140	à
Id. 1878	1 ^{re} id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86 00	»	»	Crédit Foncier colonial	427 50	»	»	C. gén. Transatlantique	610	»	»
3 % amortissable	88 00	»	»	Crédit Foncier, act. 100 fr.	1432 50	»	»	Canal de Suez	1317 50	»	»
4 1/2 %	118 25	»	»	Obligations foncières 1877	366	»	»	Société autrichienne	617 50	»	»
5 %	120 40	»	»	Obligations communales 1879	474	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	470 50	»	»	Est	391 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	517	»	»	Soc. de Crédit Ind. et comm.	740	»	»	Midi	391	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	»	Crédit mobilier	656 25	1 25	»	Nord	394 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	780	»	»	Orléans	391	»	»
1865, 4 %	528	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1432 50	»	»	Ouest	391 25	»	»
1869, 3 1/2 %	465	»	»	Est	780	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	392 75	»	»
1871, 3 %	399	»	»	Midi	1653 75	3 75	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
1875, 4 %	525	»	»	Nord	1653 75	3 75	»	Paris-Bourbonnais	389 50	»	»
1876, 4 %	525	»	»	Orléans	1285	»	»	Canal de Suez	581 50	»	»
Banque de France	3450	»	»	Ouest	855	»	»				
Comptoir d'escompte	965	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1390	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8	50	soir.
1	25	express.
3	32	omnibus.
7	15	(s'arrête à Angers).
10	37	soir.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'EXPLOITATIONS DE MINES

AU CAPITAL SOCIAL DE **60 Millions** DE FRANCS
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts
(SOCIÉTÉ CIVILE)
Met en vente **60,000** Parts de 500 francs au prix de **625** francs l'une.

Aloufoux, Antimoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Étain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb argentifère, Soude, Spath fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sommités sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

Président du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral **CHOPART**, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil de l'Ordre, etc.

Vice-Présidents :

MM. Son Altesse Royale le Prince **Philippe DE BOURBON** ;
Le Prince **DE LUCINGE** et **DE FAUCIGNY** ;
S. E. le Duc **D'ALBE** et **DE BERWICK**, Grand d'Espagne de première classe, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur.

Délégués du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral vicomte de **CHABANNES CURTON LA PALISSE**, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Mejdidié, etc., etc.
M. **Hector-Denis DUBOIS**, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. **OZENNE**, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

Membres :

MM.
Le général de division **DE BONNEMAINS**, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, etc. ;
CARTELLER, Jurisconsulte et Economiste ;
Edme CHEVILLE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie, à Lorient, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc. ;
DARQUIÉ, propriétaire de Mines ;
GAUTHIER, propriétaire de Mines ;

Son Altesse Sérénissime le Prince **DE LA TOUR D'Auvergne-Bouillon** ;
PÉRIGORD, duc de **MONTMORENCY**, propriétaire ;
NADAULT DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres ;
PAULET aîné, propriétaire de Mines ;
REGIS-VIERNE, négociant ;
Le marquis **DE VIRIEU**, propriétaire ;
VIRLET D'Aoust, Ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Croix-d'Or du Sauveur de la Grèce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'Exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc.

Les Mines sont apportées à la Société franches et quittes de toutes dettes ou hypothèques.

Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.

L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.

Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sommités de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prenant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera annuel-lement le capital social.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

250 francs en souscrivant ;
125 — le 1^{er} août 1880 ;
125 — le 1^{er} octobre ;
125 — le 1^{er} janvier 1881.

On souscrit : au Siège de la Société, 16, rue de la GRANGE-BATELÈRE, Paris.

La cote officielle sera demandée.
On souscrit, sans frais, chez M. **NORBERT ESTIBAL**, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris.
Tous coupons échus ou à échoir et toutes valeurs cotées sont reçues en paiement N. E.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le Bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

BULLETIN D'ACHAT

Je soussigné demeurant à _____ déclare acheter au prix de **625 fr.** paris de 500 francs, de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de vente : Je verse à l'appui de ma demande la somme de _____ m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.
A _____ le _____ 1880.

Etude de M^e **THUBÉ**, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,
Le dimanche 12 septembre 1880, à midi,

A Saint-Florent, maison Corbiveau, près le château Bouvet,
Par le ministère de M^e **THUBÉ**, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

Meuble de salon en acajou et velours cramoussi, bibliothèque, toilette-commode, bois de lit, armoire à glace, fauteuils, chaises, rideaux, glaces, tableaux, étagères, suspension ;
Un meuble de salle à manger en acajou ;
Un beau piano en palissandre ;
Très-belle glace avec cadre en bois sculpté et doré.

La bibliothèque comprend environ 200 volumes reliés, parmi lesquels nous citerons :

Les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau, 30 volumes ; — Œuvres de Montesquieu, 8 volumes ; — Œuvres d'Helvétius, 7 volumes ; — Œuvres de Frédéric II, roi de Prusse, 16 volumes ; — Théâtre de Corneille, 10 volumes ; — Œuvres complètes d'Alexis Piron, 7 volumes, etc., etc. ;
Fourneau économique, porte-bouteilles en fer, bancs de jardin, batterie de cuisine, vaisselle, verres, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.
Le commissaire-priseur chargé de la vente,
THUBÉ.

(552)

A VENDRE

TROIS DEVANTURES DE MAGASIN
Bonnes conditions.

S'adresser à M. **NORMANDINE**, pharmacien, rue Saint-Jean. (540)

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.
S'adresser à M^{me} **TREBOIS**, au kiosque, place de la Bilange.

A VENDRE

UN CHIEN DE CHASSE

Bien dressé.
S'adresser à M. **Joseph SAILLANT**, cultivateur, au Coudray-Macouard.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. **BARLERIN**, ph.-chim., à **TARARE** (Rhône).

Le **CAFÉ BARLERIN** est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le **CAFÉ BARLERIN** est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du **CAFÉ BARLERIN**, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le **CAFÉ BARLERIN** est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur **WIATKA**

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. **R. BARLERIN**, pharmacien-chimiste. (450)

UNE DAME d'un certain âge demande un emploi. Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme ; peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

50 FR. DE COUVERTURE

suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE
S. Place de la Bourse, 5.
PARIS. (283)

SOCIÉTÉ NATIONALE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE



J. DUREN & C^{ie}

Rue Saint-Antoine, 236, à Paris
PRODUIT DÉTRUISANT LE PHYLLOXÈRE
Régénérant la Vigne
POUSSANT LA FRUCTIFICATION
100 kil. par 1,000 pieds de vigne.
50 fr. les 100 kil. pris au Dépôt
PORT A PRIX RÉDUIT
S'adresser au Siège social, à PARIS
ou à M. **CARON**, agent-général à Saumur. (148)

AMYGDALE DU D'CAZENAVE

Ex-Profess^r agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.

Ce lait d'amandes fait disparaître les rougeurs, les efflorescences de la peau, les taches de rousseur, ramène l'éclat rosé de l'épiderme, conserve la fraîcheur du teint, prévient les rides. — 3 fr.
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. **MACHET**, coiffeur. (328)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie **PASQUIER**

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de **Raynal**, le biberon à soupape de **Robert** et le biberon-pompe de **H. Monchovaut**.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. **PAUL RATOUIS**. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET SES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé **MÉRIT**,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez **DÉZÉ**, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. **GODET**.

Certifié par l'imprimeur soussigné.